

Compte-rendu du deuxième conseil de l'école Paul Racault, réuni le 17 mars 2015

Présents :

- **Directeur** : F. Carré
- **Mairie** : V. Roy
- **Equipe enseignante** : E. Piedimonte, G. Merlaud, P. Colas, A. Ducamp, S. Martin, M. Guenand, V. Bargès,
- **APEIM** : P. Demangeot, N. Désiré, J. Laroche, C. Naffrechoux
- **FCPE** : S. Muller, M. Le Guillant, B. Froment

excusées : Mme Mariotte, Mme Mercier, Mme Picard

1) Investissements demandés par l'école à la collectivité

La quasi-totalité des demandes a été acceptée par la mairie (4 bancs pour les CP, 1 présentoir pour la CLIS, 1 tour informatique pour la BCD qui permettra d'avoir une gestion rapide et facilitée des emprunts grâce à l'acquisition d'un appareil de lecture optique des codes), 1 tableau numérique interactif pour un des CM1 ainsi que des rideaux coûteux pour assombrir la salle et pouvoir utiliser le TNI), 1 lecteur radio-MP3, des dictionnaires)

Les demandes qui ne sont pas encore arrivées feront l'objet d'investissement futurs : 3 autres tours informatiques, un 2^e TNI pour l'autre CM1, des meubles permettant de protéger les tours informatiques du TNI ou un câble pour pouvoir mettre l'ordinateur en fond de classe)

2) Travaux, problèmes de sécurité qui ont mis du temps à être réglés

Mme Roy explique qu'en raison de l'absence d'un personnel de la mairie (Valérie Christophe), un quiproquo a conduit à ne pas traiter les demandes de travaux dont certaines étaient pourtant urgentes. Actuellement, le service technique a repris la totalité des demandes et les traite les unes après les autres.

Les demandes d'interventions techniques concernaient :

- le grillage affaissé bordant la cour au nord, du côté du parking (demande du 6 février, réparée la semaine dernière)
- La demande de crochets pour l'animation tennis afin d'attacher les filets sous le préau (demandée le 19 janvier et posées fin février)
- Lampe du vidéo projecteur grillée mais pas encore remplacée
- Les stores électriques fonctionnent de façon aléatoire et se bloquent, ce qui pose problème car les enfants sont éblouis
- La chaudière est mal réglée ce qui donne une chaleur beaucoup trop élevée, très difficile à supporter pour les enfants qui se plaignent de maux de tête
- La gache de l'interphone ne fonctionne pas, se bloque souvent
- La pendule sous le préau est mal réglée et la sonnerie est décalée.

Les parents interviennent pour demander à ce que le marquage au sol des jeux dans la cour soit enfin fait. Les enfants l'ont demandé à de nombreuses reprises depuis plusieurs années déjà.

3) Le fonctionnement de la garderie périscolaire

Les parents de la FCPE s'inquiète de la pérennisation de l'Algéco pour la garderie ce qui conduit à avoir des bâtiments de garderie inadaptés et différents lieux à visiter pour rechercher les enfants le soir : il est donc difficile de savoir où est son enfant quand on va le rechercher ce qui interroge également quant à la sécurité et la surveillance des enfants. Mme Roy répond que rien n'est prévu et qu'il n'y a aucun projet tant que les travaux de la CCET ne sont pas terminés (il sera possible de récupérer une partie des locaux quand le personnel aura déménagé, sachant qu'il faudra

aussi prévoir des espaces pour les enseignants et le directeur dont les locaux actuels seront sans doute utilisé pour la cantine et la mise en place d'une légumerie)

Une longue discussion a eu lieu sur la question de la régulation des difficultés avec les animateurs périscolaires. Il en ressort, selon Mme Roy, que ni le conseil d'école ni la commission extra-scolaire ne sont le lieu du traitement du temps périscolaire. En effet il n'y a pas d'interlocuteur officiel de la CCET pour ces problèmes. Les parents d'élèves élus sont invités par Mme Roy à prendre contact avec la CCET.

4) Le fonctionnement de la pause méridienne

La discussion a donc porté sur le temps de cantine qui dépend de la mairie de Montlouis-sur-Loire. Une nouvelle fois, les professeurs des écoles et les parents demandent à ce qu'il y ait une harmonisation des règles pour les récréations du matin et de l'après-midi et pour le temps de cantine. Il serait souhaitable d'aboutir à des règles simples et communes pour tous ces « temps ». Une réunion a déjà eu lieu l'année dernière mais les désaccords persistent. La responsable Aude Xavier estime que les animateurs sont peu payés et qu'il est difficile de leur demander de venir à une réunion supplémentaire le soir (et comme les élèves, selon les moments de la journée, sont pris en charge soit par les professeurs, soit par les animateurs, il est difficile de les réunir ensemble sur un moment de la journée). Les parents FCPE avaient demandé lors du précédent conseil d'école qu'un animateur soit présent à celui-ci mais notre demande a été refusée.

Contrairement au système strict de gestion des toilettes mis en place par les professeurs, les animateurs préfèrent une gestion libre des toilettes par les élèves durant la pause méridienne. Les animateurs, conduits par Damien et Aude Xavier édictent leurs propres règles pour la gestion de ce temps. Mais l'accès libre des enfants aux toilettes conduit à une très grande saleté des lieux à l'issue de cette pause méridienne. Tous les parents insistent sur le fait que la mairie, qui emploie les animateurs pourrait aussi exiger d'eux une gestion stricte, avec un passage contrôlé aux toilettes afin que les problèmes d'eau stagnante et de saleté ne nuisent pas à la sécurité et à la santé des enfants et que la personne qui est chargé du ménage ne soit pas accablée par la tâche tous les après-midi.

Le directeur et les enseignants regrettent l'absence de lieux de réflexion commune car d'autres soucis existent :

- Certains animateurs attendent les enseignants pour gérer les problèmes et les conflits
- Lors d'éventuels problèmes, ils n'appellent pas les parents (Une élève est restée 1 heure avec une cheville qui a doublé de volume sans que les parents n'aient été prévenus) alors que les fiches des parents sont accessibles dans la salle des maîtres
- Il est souhaitable que les animateurs n'utilisent pas leur téléphone personnel quand ils sont en service.

Tous les professeurs et parents présents insistent sur le fait que la surveillance et sécurisation des locaux et des élèves fait partie des fonctions de la mairie. Les enseignants expliquent qu'ils doivent observer des règles très précises de sécurisation et de surveillance de la cour et ils ne comprennent pas que les animateurs présents ne respectent pas ces règles essentielles.

Afin de recadrer ces questions, Mme Roy donne son accord pour organiser rapidement une réunion entre représentants de la mairie, animateurs et le directeur de l'école.

5) PAI

Les parents de l'APEIM ont demandé des précisions concernant les PAI. Le dossier se compose d'un feuillet administratif et d'un protocole d'urgence. Lors de la première demande, il faut donner les 4 feuilles du PAI et pour le renouvellement, il faut compléter un avenant précis permettant de le reconduire et revoir le médecin. Le directeur fait remarquer que la signature ou la reconduction en début d'année est toujours un peu longue car il de nombreux acteurs doivent signer le PAI (élu,

responsable de la restauration, responsable des animateurs, enseignant, directeur, médecin scolaire). En général, le médecin scolaire se déplace en maternelle mais pas nécessairement en élémentaire.

Il est rappelé que les parents doivent faire un double packaging des médicaments et donner 2 ordonnances (pour le temps scolaire et pour le temps périscolaire). Les parents doivent aussi veiller à la date de péremption des médicaments au début et en cours d'année. Il est demandé par le directeur à ce que les responsables des animateurs montrent bien à tous les animateurs où se trouve le classeur et la trousse PAI. Il est souligné enfin qu'il faudrait peut-être mettre en place une trousse spécifique de médicaments pour le moment des APE si les enfants sont amenés à sortir du périmètre de l'école. Les parents font la demande de proposer le formulaire PAI en mairie pour les nouveaux arrivants qui inscrivent leurs enfants à l'école.

6) Activités sportives

Le cycle 3 (CE2, CM1, CM2) bénéficie de l'intervention d'un professeur de tennis du club de Montlouis sur Loire : il y aura 3 séances pour chaque demi-classe. Pour cela des filets sont installés sous le préau et dans la cour et les élèves iront à pied au club de Montlouis pour une des séances.

Les élèves doivent passer une attestation à la fin du cycle 3 en suivant la directive du DASEN pour la piscine (qui consiste à nager 50 m, flotter en étoile, et sauter dans l'eau). Par conséquent CM1 et CM2 seront les seuls à aller à la piscine

Le cycle vélo concernent les élèves de CE2, CM1 et CM2 : des entrainements auront lieu les 13 et 20 avril, les policiers encadreront la sortie des CE2 et CM1 le 13 mai, une sortie aura lieu pour tous le 27 mai jusqu'à l'aquarium, et la grande sortie des CM le 9 juin jusqu'à l'île d'or à Amboise

Les Usépiades pour les CE2 et CM1 auront lieu au stade des Tourettes à Tours le 1^{er} juin, et en juillet pour le cycle 2

Les CM2 passeront l'APER le 21 mai avec les gendarmes d'Amboise et les CE2 passeront leur permis piéton. L'attestation sera remise le 22 mai par les gendarmes de Montlouis.

7) Événements festifs

Le carnaval n'a pas pu avoir lieu cette année car l'équipe de maternelle ne le souhaitait pas, en particulier en raison du fait que les dispositions Vigipirate demandaient un encadrement plus lourd. Le gymnase de Racault ne permet plus d'accueillir tous les enfants en même temps en raison de normes de sécurité plus strictes.

L'éclipse du 20 mars demande des dispositifs particuliers pour éviter que les enfants aient des lésions oculaires, et ils seront gardés dans les classes rideaux fermés.

La kermesse de l'école se déroulera le 19 juin.

Le spectacle musical à Ligéria aura lieu le 26 juin

Les parents FCPE rappellent qu'un projet de pédibus est en cours et que la mairie soutient ce projet

La date du prochain conseil d'école est fixée au 11 juin

rédaçtion : Bénédicte Froment et Soizic Muller
supervisé par M. Carré, directeur